

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUEZE - 26170

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 juin 2026 à 20h00

20260918000

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Frédéric JULLIEN, maire et président de la séance

Alain BOULET, adjoint au maire, Michèle SAMSON VANMOER, Catherine BELAOUS, Jean-Daniel REYNIER, conseillers municipaux.

ABSENTES : Emilie THOMAS-KLEIN (excusée)

Muriel BREDY donnant procuration à Alain BOULET

Date de convocation : 22/06/2026

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7 Quorum : 4. présents : 5 votants : 6

Mme Belaous Catherine est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Signature feuille de présences**
2. **Validation du PV de la séance du 04/06/2026**
3. **Travaux voirie**
4. **CCID**
5. **Compteurs divisionnaires**
6. **Annulation délibération création emploi 8h/semaine**
7. **Délégation**
8. **ONF convention**
9. **Questions diverses**

La séance est ouverte à 20h15

1. **Signature feuille de présence :**

Tous les membres présents du conseil ont signé la feuille de présences.

2. **Validation du PV du conseil municipal du 28/04/2026**

Pas de rectification, le maire et la secrétaire ont signé le procès-verbal.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix **POUR**) – Pas de délibération

3. Travaux voirie

Il est proposé de redistribuer la part voirie du Conseil Départemental à la CCBDP pour un montant de 19 229 euros.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix **POUR**)

4. CCID :

Une liste est présentée, avec les ajouts suivants pour les commissaires :

- Muriel BREDY
- Joël BELAOUS
- Emilie THOMAS KLEIN

En remplacement des personnes suivantes :

- Frédéric JULLIEN
- Nicolas WEBER
- Catherine SPITZ

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix **POUR**)

5. Compteurs divisionnaires :

Le devis présenté par l'entreprise Ferrand Loreille TP se monte à 15 700 euros HT. Une modification sera demandée à l'entreprise dans le cas où la Mairie fournirait les nouveaux compteurs. Un devis complémentaire sera également demandé pour les bouches à clé obstruées ou non fonctionnelles, ainsi que le remplacement d'un tronçon au niveau du cimetière protestant. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix **POUR**)

6. Annulation délibération création emploi 8h/semaine

Il est proposé de rester finalement à 7h/semaine pour le salarié embauché sur le poste d'ouvrier communal, afin de pouvoir augmenter les interventions par prestations de service juste aux périodes où cela est nécessaire pour la commune, et en parallèle de fidéliser le salarié.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix **POUR**)

7. Délégation :

Il est demandé d'autoriser Mr le Maire ou son suppléant de réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximal de 5000 euros.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix **POUR**)

8. ONF convention :

Aucune convention ne sera signée avec l'ONF étant donné que la Mairie n'aura pas de bois à vendre dans les années à venir.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix POUR)

9. Questions Diverses :

❖ Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) :

L'agent du PNR peut venir présenter cette obligation aux élus le Mardi 21/07. Il est demandé à Catherine BELAOUS de voir si ce serait possible de décaler cette réunion ultérieurement pour cause d'absence d'un élu, ainsi que d'inviter les propriétaires au même moment.

❖ Logement communal :

Le T3 de la Mairie se libère le 07/08/2026. Il est prévu de le visiter afin de pouvoir savoir quels travaux seront nécessaires avant une nouvelle location.

Le maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h30.

Le maire, Mr JULLIEN Frédéric

La secrétaire de séance, Mme BELAOUS Catherine



Procès-verbal adopté à l'unanimité lors du conseil municipal en date du 18/09/2026 et consultable en mairie

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence de la vie publique, les documents mentionnés ci-dessus sont mis à disposition du public.



Le maire, M. THIERRY LEBLANC

Le secrétaire de mairie, Mme BERVOUS Catherine

L'ordre du jour ainsi émis, les décisions du conseil municipal ont été prises à l'unanimité.

Le maire

Il a été décidé que les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence de la vie publique soient réalisés.

Le 13 de la Mairie de Mantes-la-Jolie, le 18/09/2026, il a été décidé de la mise en œuvre de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence de la vie publique.

♦ Transparence de la vie publique

Il a été décidé de la mise en œuvre de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence de la vie publique.

Il a été décidé de la mise en œuvre de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence de la vie publique. Il a été décidé de la mise en œuvre de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence de la vie publique. Il a été décidé de la mise en œuvre de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence de la vie publique.

♦ Organisation générale de l'administration (O.G.)

3. Questions Diverses :

(M. LEBLANC) : M. LEBLANC a été élu maire de Mantes-la-Jolie le 18/09/2026.

Il a été décidé de la mise en œuvre de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence de la vie publique.

Aucune convention n'a été signée avec l'Etat. Il a été décidé de la mise en œuvre de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence de la vie publique.

3. Une convention :